

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/010

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Canton de Besançon 1

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
26/02/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Séance du 03/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 13

Mmes GILLET, SIMON BOUVRET, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS.

Procurations de vote : 4

Martine DELESSARD donne pouvoir à Françoise GILLET, Cécile DUBOIS donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Damien LAPOUGE donne pouvoir à François PONS .

Absents excusés : 2

Jean-Louis BAULIEU, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC
LA SOCIETE SIGEC**

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Suite à un différend entre la commune de Franois et la société SIGEC, société avec laquelle la commune avait signé un contrat pour la location de photocopieurs depuis 2016, les deux parties ont souhaité régler ce différend à l'amiable et ont mis en place une médiation conventionnelle.

La commune de Franois et la société SIGEC ont alors convenu de la conclusion d'un protocole d'accord qui précise les modalités de la transaction.

Publié le 10 mars 2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250303-2025010-DE

Berger
Levfaul

Monsieur le Maire propose d'approuver le protocole d'accord transactionnel mettant un terme au différend de manière amiable entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- *d'approuver le protocole d'accord à intervenir entre la commune de François et la société SIGEC*
- *d'autoriser monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir ainsi que tout document nécessaire;*

Fait et délibéré, le 3 mars 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

